

| | |
|--|---|
| <p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13 Procurations : 0 Votants : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>N° 6-2025 : Vente terrain communal</p> <p>L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie</p> <p>Étaient excusées : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, MICHAUD Murièle.</p> <p>Procurations données : 2- DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, MICHAUD Murièle.</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.</p> |
|--|---|

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose au conseil municipal la demande d'achat de terrain communal formulée par la SCI PLUNIAN 659 grande rue 38890 MONTCARRA.

Cette demande fait suite à une préemption de la commune sur une parcelle située impasse des aubépines et à une division parcellaire opérée par Mr Pierre REY. La SCI PLUNIAN s'étant portée acquéreur du lot C vendue par Monsieur REY. Cette vente de terrain permettrait à l'intéressé de réaliser un accès pour desservir en toute sécurité sa parcelle.

Vu le plan de division en annexe et le bornage effectués par AGATE géomètres et experts, la parcelle cédée porte le numéro B899 et sa contenance est de 55m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

- **APROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD pour effectuer cette transaction et signer tous les documents afférents,
- **FIXE** le tarif de cette vente à 50.00 € / m², soit 2.750.00€.
- **DIT** que les frais de notaire, de géomètres et d'enregistrement sont à la charge de la SCI PLUNIAN,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Virginie SIGNOL
Secrétaire de séance

David EMERAUD
Maire

